

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 579**5 juin 2004****SOMMAIRE**

Accord S.A. Holding, Luxembourg	27749	Euromel Investments S.A., Luxembourg	27779
AEC S.A., Grevenmacher	27780	European Planning Associates Luxembourg "EPAL" S.A.H., Luxembourg	27781
Alifinco S.A.H., Luxembourg	27768	European Son S.A., Contern	27748
All Seas Company S.A., Luxembourg	27791	F.M.O. Holding S.A., Luxembourg	27790
Allianz Dresdner Asset Management Luxembourg S.A., Senningerberg	27749	Filuxel S.A., Luxembourg	27753
Area S.A., Luxembourg	27768	Financière Balan S.A., Luxembourg	27786
Azulux S.A., Luxembourg	27775	Financière Blandine S.A., Luxembourg	27768
B.M.D International S.A.H., Luxembourg	27790	Firola Investment Holding S.A., Luxembourg	27778
Banaudi International Holding S.A., Luxembourg	27767	Fita, S.à r.l., Luxembourg	27757
Beautymed Holding S.A., Luxembourg	27791	G.C.M. International S.A., Luxembourg	27777
Byblos Invest Holding S.A., Luxembourg	27783	Galilée Fund, Sicav, Luxembourg	27770
Byblos Invest Holding S.A., Luxembourg	27784	Gestalco S.A.H., Luxembourg	27785
Caliope International Investment S.A., Luxem- bourg	27777	Globaltex Investissements S.A., Luxembourg	27782
Catering Invest Corporation S.A.H., Luxembourg	27770	Gregory Investments Holding S.A., Luxembourg	27789
Champ I USA LUX APPP, S.à r.l., Luxembourg	27759	Grevlin S.A.H., Luxembourg	27772
Champ I USA LUX Austar II, S.à r.l., Luxem- bourg	27754	H Net Holding S.A., Luxembourg	27776
Champ I USA LUX Austar, S.à r.l., Luxembourg	27756	Hamster Investments S.A.H., Luxembourg	27773
Champ I USA LUX Bradken, S.à r.l., Luxem- bourg	27758	Haston S.A., Luxembourg	27772
Cheltine S.A., Luxembourg	27774	Hibou S.A.H., Luxembourg	27790
Clairam Holding S.A., Luxembourg	27787	High Towers Holding S.A., Luxembourg	27753
Corend S.A., Luxembourg	27762	Hydro Invest S.A., Strassen	27769
Cosafin S.A., Luxembourg	27785	Hydrosol S.A.H., Luxembourg	27771
Costa Dei Fiori S.A., Luxembourg	27780	Imex Video et Audio S.A., Luxembourg	27783
Costamar Finances Holding S.A., Luxembourg	27776	Industrial Software Development S.A., Luxem- bourg	27788
Darhill Finance S.A., Luxembourg	27747	Inter Mega S.A.H., Luxembourg	27776
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg	27775	Intercity Development S.A.H., Luxembourg	27771
Distribution Holdings S.A., Luxembourg	27746	Interjam Company S.A., Luxembourg	27779
E.I.I.G. S.A.H., Luxembourg	27765	Interlex S.A.H., Luxembourg	27778
Entec Europe S.A., Luxembourg	27778	International Capital Investments Company Hol- ding S.A., Luxembourg	27766
Ergo Equilibrium Investment Fund, Sicav, Luxem- bourg	27762	Intersaco S.A.H., Luxembourg	27765
Ergo Portfolio Advisory S.A., Luxembourg	27792	Javi International S.A.H., Luxembourg	27769
EURINCO, Europe Invest Corporation S.A., Lu- xembourg	27788	Jehan S.A.H., Luxembourg	27775
Eurobrevets S.A., Luxembourg	27780	Kanlipe Holding S.A.H., Luxembourg	27792
		Klar Investment International S.A., Luxembourg	27787
		KN Holding S.A., Luxembourg	27784
		Krijnse Locker Bio Uebst a Geméis, S.à r.l., Ma- mer	27752

Lamaco S.A.H., Luxembourg	27789	Samat S.A.H., Luxembourg	27765
Land Investments S.A., Luxembourg	27781	Sapajou Holding S.A., Luxembourg	27782
Latky S.A., Luxembourg	27779	Scope S.A., Luxembourg	27766
Liechfield S.A., Luxembourg	27773	SEB EuroCash Spezial	27763
Lommsave S.A.H., Luxembourg	27787	Seetal Strategies S.A., Luxembourg	27785
Lubesa S.A., Strassen	27772	Sefo Luxembourg S.A., Strassen	27769
Lux Web Ventures Holding S.A., Luxembourg	27769	Silvere Holding S.A., Luxembourg	27776
Luxus Investissement S.A., Luxembourg	27777	Sofindex S.A., Luxembourg	27790
Maringa Holding S.A., Luxembourg	27789	Soleil Finance S.A.H., Luxembourg	27781
Marnatmaj Holding S.A., Luxembourg	27767	Spring Financial Investment S.A., Luxembourg	27779
Millicom International Cellular S.A., Bertrange	27766	Sun Investments S.A., Strassen	27770
MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	27755	Suvian S.A.H., Luxembourg	27789
New Britt S.A.H., Luxembourg	27746	Tenerife Immobilière S.A., Luxembourg	27761
Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg	27773	Timber Invest S.A., Strassen	27774
Noral Holding S.A., Luxembourg	27783	Tissart S.A., Luxembourg	27762
Partin S.A.H., Luxembourg	27791	Toxon S.A., Luxembourg	27761
Pekan Holding S.A., Luxembourg	27792	Toxon S.A., Luxembourg	27761
Phitex S.A.H., Luxembourg	27784	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	27785
Pioscor Investments S.A.H., Luxembourg	27786	Universal Group for Industry and Finance S.A.H., Luxembourg	27774
Plosible S.A., Luxembourg	27767	Valleroy S.A.H., Luxembourg	27765
Point J S.A., Luxembourg	27747	Vantage Media Group S.A., Luxembourg	27788
Pylissier S.A., Luxembourg	27783	Vauban Properties S.A., Luxembourg	27778
Rapin S.A., Luxembourg	27786	Veroninvest Holding S.A., Luxembourg	27746
Rick Holdings S.A., Luxembourg	27771	Vianta S.A.H., Strassen	27774
Rochelux S.A.H., Luxembourg	27772	Vontobel Fund, Luxembourg	27764
S.IN.I.T. Société Internationale d'Investissements Techniques S.A., Luxembourg	27767	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg	27780
Sabi Invest S.A., Luxembourg	27782	West End International S.A., Luxembourg	27787
Salamine S.A., Luxembourg	27782		

DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.637.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(030841.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

VERONINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.687.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030860.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

NEW BRITT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.940.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030848.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

DARHILL FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.290.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit panaméen DUNISTON S.A., établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama, Arango-Orillac Building 2nd floor, East 54th Street,

ici représentée par son mandataire, Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, en date du 15 novembre 2002,

de laquelle procuration une copie certifiée conforme, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DARHILL FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 86.290, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 869 du 7 juin 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme DARHILL FINANCE S.A. préqualifiée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DARHILL FINANCE S.A.

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Provost, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2004, vol. 356, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 20 avril 2004.

H. Beck.

(031528.3/201/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

POINT J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, rue du Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 98.495.

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POINT J S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.495, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 27 février 2004, numéro 234.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Accard, employé privé, demeurant à Cosnes-et-Romain (F).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social et de l'article 4 des statuts.

2.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et donne à l'article 4 (alinéa 1) des statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente et la pose d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique ainsi que le commerce d'articles pour le bâtiment.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Moras, G. Malhomme, P. Accard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 20CS, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2004.

P. Bettingen.

(030975.3/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

EUROPEAN SON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux de Contern.

R. C. Luxembourg B 96.654.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social le 25 mars 2004 que:

1. L'Assemblée a révoqué Monsieur Alcaraz Fajardo de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

2. A été nommé administrateur de la société en son remplacement Monsieur Timothy John Newman, demeurant à L-8255 Mamer, 2, route de Mersch.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille neuf.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu au siège social en date du 25 mars 2004 que:

- Monsieur Timothy John Newman, demeurant à L-8255 Mamer, 2, route de Mersch a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031128.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

ACCORD S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 35.727A.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 20CS, fol. 71, case 12, que la société anonyme ACCORD S.A. HOLDING, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

E. Schlessler.

(030911.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 27.856.

Die ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (die Verwaltungsgesellschaft) hat mit Zustimmung der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. (die Depotbank) beschlossen, mit Wirkung zum 3. Mai 2004 die Verkaufsprospekte und die Verwaltungsreglements der u.g. Sondervermögen in nachfolgender Weise zu ändern:

1. dit-Global Fund Selection, dit-Global Fund Selection II, dit-Global Fund Selection III

- die Sondervermögen werden den Bestimmungen des Teil I des Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinschaftliche Anlagen unterworfen. Für die Fonds ist der am 9. März 2004 im Mémorial - Recueil des Sociétés et Associations C unter Hinweis auf den Fonds «dit-Absolute Return Allocation» veröffentlichte Allgemeine Teil des Verwaltungsreglements integraler Bestandteil;

- die DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. wird anstelle der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. zur Depotbank und Zahlstelle bestellt;

- «§. 30 Anlagepolitik» des Besonderen Teils der Verwaltungsreglements erhält folgenden Wortlaut:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, auf mittlere bis längere Sicht einen überdurchschnittlichen Kapitalzuwachs zu erwirtschaften und an den Entwicklungen der globalen Aktienmärkte zu partizipieren. Dazu wird das Fondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung wie folgt angelegt:

a) Zu mindestens zwei Dritteln in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Aktienfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte Aktienfonds als auch um Länder-, Regionen- und Branchenfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei das Fondsvermögen auch vollständig in einer der vorgenannten Aktienfondskategorien angelegt werden kann. Aktienfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil typischerweise mit dem eines oder mehrerer Aktienmärkte korreliert.

b) Zu insgesamt höchstens einem Drittel

- in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die keine Aktienfonds sind;

- in Indexzertifikate auf Aktienindizes;

- in Einlagen im Sinne von § 4 Abs. 3 des Verwaltungsreglements sowie Geldmarktinstrumente im Sinne von § 4 des Verwaltungsreglements, wobei Einlagen und Geldmarktinstrumente auch auf Fremdwährung lauten können.

c) Außerdem ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, für den Fonds mit dem Ziel der Absicherung oder zum Zwecke einer effizienten Portfolioverwaltung Techniken und Instrumente einzusetzen (gem. §§ 9 ff. des Verwaltungsreglements bzw. den Erläuterungen im Verkaufsprospekt unter «Besondere Risiken beim Einsatz von Techniken und Instrumenten») sowie gem. § 15 des Verwaltungsreglements kurzfristige Kredite aufzunehmen.»

2. dit-Global Fund Selection Balance, dit-Global Fund Selection Balance II

Für diese Sondervermögen gilt ergänzend zu den Ausführungen unter 1., dritter Spiegelstrich:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, neben einer vergleichsweise kontinuierlichen Wertentwicklung marktgerechte Erträge in Euro zu erwirtschaften und an den Entwicklungen der globalen Renten-, Geld- und Aktienmärkte zu partizipieren. Dazu wird das Fondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikomischung wie folgt angelegt:

a) Zu mindestens 50% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Renten- oder Geldmarktfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte als auch um auf bestimmte Währungen und/oder Emittentengruppen fokussierte Renten- oder Geldmarktfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Renten- oder Geldmarktfonds entfallende Anteil des Fondsvermögen auch vollständig in einer der vorgenannten Renten- oder Geldmarktfondskategorien angelegt werden kann. Renten- bzw. Geldmarktfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil typischerweise mit dem eines oder mehrerer Renten- bzw. Geldmärkte korreliert.

b) Zu mindestens 25% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Aktienfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte Aktienfonds als auch um Länder-, Regionen- oder Branchenfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Aktienfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Aktienfondskategorien angelegt werden kann. Aktienfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil typischerweise mit dem eines oder mehrerer Aktienmärkte korreliert.

c) Zu insgesamt höchstens 25%

- in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die weder Renten- oder Geldmarkt noch Aktienfonds sind;

- in Indexzertifikate auf Aktien- oder Rentenindices;

- in Einlagen im Sinne von § 4 Abs. 3 des Verwaltungsreglements sowie Geldmarktinstrumente im Sinne von § 4 des Verwaltungsreglements, wobei Einlagen und Geldmarktinstrumente auch auf Fremdwährung lauten können.

d) Außerdem ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, für den Fonds mit dem Ziel der Absicherung oder zum Zwecke einer effizienten Portfolioverwaltung Techniken und Instrumente einzusetzen (gem. §§ 9 ff, des Verwaltungsreglements bzw. den Erläuterungen im Verkaufsprospekte unter «Besondere Risiken beim Einsatz von Techniken und Instrumenten») sowie gern. § 15 des Verwaltungsreglements kurzfristige Kredite aufzunehmen.»

3. dit-Fonds Portfolio Balance, dit-Fonds Portfolio Balance II, dit-Fonds Portfolio Balance III, dit-Fonds Portfolio Balance IV

Für diese Sondervermögen gilt ergänzend zu den Ausführungen unter 1., dritter Spiegelstrich:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, neben einer vergleichsweise kontinuierlichen Wertentwicklung marktgerechte Erträge in Euro zu erwirtschaften und an den Entwicklungen des Euro-Renten- und Geldmarktes sowie der globalen Aktienmärkte zu partizipieren. Dazu wird das Vermögen nach dem Grundsatz der Risikomischung wie folgt angelegt:

a) Zu mindestens 50% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Euro-Renten- oder Euro-Geldmarktfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte als auch um auf bestimmte Emittentengruppen fokussierte Renten- oder Geldmarktfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Renten- oder Geldmarktfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Renten- oder Geldmarktfondskategorien angelegt werden kann. Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmarktfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil mit den Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmärkten korreliert,

b) Zu mindestens 25% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Aktienfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte Aktienfonds als auch um Länder-, Regionen- oder Branchenfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Aktienfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Aktienfondskategorien angelegt werden kann. Aktienfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil typischerweise mit dem eines oder mehrerer Aktienmärkte korreliert.

c) Zu insgesamt höchstens 25%

- in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die weder Euro-Renten- oder Euro-Geldmarkt- noch Aktienfonds sind;

- in Indexzertifikate auf Aktien- oder Rentenindices;

- in Einlagen im Sinne von § 4 Abs. 3 des Verwaltungsreglements sowie Geldmarktinstrumente im Sinne von § 4 des Verwaltungsreglements, wobei Einlagen und Geldmarktinstrumente auch auf Fremdwährung lauten können.

d) Außerdem ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, für den Fonds mit dem Ziel der Absicherung oder zum Zwecke einer effizienten Portfolioverwaltung Techniken und Instrumente einzusetzen (gem. §§ 9 ff, des Verwaltungsreglements bzw. den Erläuterungen im Verkaufsprospekte unter «Besondere Risiken beim Einsatz von Techniken und Instrumenten») sowie gem. § 15 des Verwaltungsreglements kurzfristige Kredite aufzunehmen.

Bei den OGAW oder OGA, deren Anteile gemäß vorstehenden Buchstaben a, b und c erworben werden, muss es sich um solche handeln, die von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einem mit ihr verbundenen Unternehmen verwaltet werden.»

4. dit-Fonds Portfolio Balance Plus, dit-Fonds Portfolio Balance Plus II, dit-Fonds Portfolio Balance Plus III

Für diese Sondervermögen gilt ergänzend zu den Ausführungen unter 1., dritter Spiegelstrich:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, neben einer vergleichsweise kontinuierlichen Wertentwicklung marktgerechte Erträge in Euro zu erwirtschaften und an den Entwicklungen des Euro-Renten- und Geldmarktes sowie der globalen Aktienmärkte zu partizipieren. Dazu wird das Vermögen nach dem Grundsatz der Risikomischung wie folgt angelegt:

a) Zu mindestens 40% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Euro-Renten- oder Euro-Geldmarktfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte als auch um auf bestimmte Emittentengruppen fokussierte Renten- oder Geldmarktfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Renten- oder Geldmarktfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Renten- oder Geldmarktfondskategorien angelegt werden kann. Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmarktfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil mit den Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmärkten korreliert.

b) Zu mindestens 35% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Aktienfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte Aktienfonds als auch um Länder-, Regionen- und Branchenfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Aktienfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Aktienfondskategorien angelegt werden kann. Aktienfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil typischerweise mit dem eines oder mehrerer Aktienmärkte korreliert.

c) Zu insgesamt höchstens 25%

- in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die weder Euro-Renten- oder EuroGeldmarkt- noch Aktienfonds sind;

- in Indexzertifikate auf Aktien- oder Rentenindices;

- in Einlagen im Sinne von § 4 Abs. 3 des Verwaltungsreglements sowie Geldmarktinstrumente im Sinne von § 4 des Verwaltungsreglements, wobei Einlagen und Geldmarktinstrumente auch auf Fremdwährung lauten können.

d) Außerdem ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, für den Fonds mit dem Ziel der Absicherung oder zum Zwecke einer effizienten Portfolioverwaltung Techniken und Instrumente einzusetzen (gem. §§ 9 ff. des Verwaltungsreglements bzw. den Erläuterungen im Verkaufsprospekte unter «Besondere Risiken beim Einsatz von Techniken und Instrumenten») sowie gern. § 15 des Verwaltungsreglements kurzfristige Kredite aufzunehmen.

Bei den OGAW oder OGA, deren Anteile gemäß vorstehenden Buchstaben a, b und c erworben werden, muss es sich um solche handeln, die von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einem mit ihr verbundenen Unternehmen verwaltet werden.»

5. dit-Fonds Portfolio Ertrag, dit-Fonds Portfolio Ertrag II, dit-Fonds Portfolio Ertrag III, dit-Fonds Portfolio Ertrag IV
Für diese Sondervermögen gilt ergänzend zu den Ausführungen unter 1., dritter Spiegelstrich:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, neben einer vergleichsweise kontinuierlichen Wertentwicklung marktgerechte Erträge in Euro zu erwirtschaften und an den Entwicklungen des Euro-Renten- und Geldmarktes sowie der globalen Aktienmärkte zu partizipieren. Dazu wird das Vermögen nach dem Grundsatz der Risikomischung wie folgt angelegt:

a) Zu mindestens 70% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Euro-Renten- oder Euro-Geldmarktfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte als auch um auf bestimmte Emittentengruppen fokussierte Renten- oder Geldmarktfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Renten- oder Geldmarktfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Renten- oder Geldmarktfondskategorien angelegt werden kann. Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmarktfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil mit den Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmärkten korreliert.

b) Zu mindestens 10% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Aktienfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte Aktienfonds als auch um Länder-, Regionen- und Branchenfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Aktienfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Aktienfondskategorien angelegt werden kann. Aktienfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil typischerweise mit dem eines oder mehrerer Aktienmärkte korreliert.

c) Zu insgesamt höchstens 20%

- in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die weder Euro-Renten- oder EuroGeldmarkt- noch Aktienfonds sind;

- in Indexzertifikate auf Aktien- oder Rentenindices;

- in Einlagen im Sinne von § 4 Abs. 3 des Verwaltungsreglements sowie Geldmarktinstrumente im Sinne von § 4 des Verwaltungsreglements, wobei Einlagen und Geldmarktinstrumente auch auf Fremdwährung lauten können.

d) Außerdem ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, für den Fonds mit dem Ziel der Absicherung oder zum Zwecke einer effizienten Portfolioverwaltung Techniken und Instrumente einzusetzen (gem. §§ 9 ff. des Verwaltungsreglements bzw. den Erläuterungen im Verkaufsprospekte unter «Besondere Risiken beim Einsatz von Techniken und Instrumenten») sowie gern. § 15 des Verwaltungsreglements kurzfristige Kredite aufzunehmen.

Bei den OGAW oder OGA, deren Anteile gemäß vorstehenden Buchstaben a, b und c erworben werden, muss es sich um solche handeln, die von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einem mit ihr verbundenen Unternehmen verwaltet werden.»

6. dit-Fonds Portfolio Wachstum, dit-Fonds Wachstum, dit-Fonds Portfolio Wachstum III

Für diese Sondervermögen gilt ergänzend zu den Ausführungen unter 1., dritter Spiegelstrich:

«Ziel der Anlagepolitik ist es, die grösseren Performancechancen der Aktienanlage mit der relativ stabilen Wertentwicklung einer Rentenanlage zu kombinieren und an den Entwicklungen der globalen Aktienmärkte sowie des Euro-Renten- und Geldmarktes zu partizipieren. Dazu wird das Vermögen nach dem Grundsatz der Risikomischung wie folgt angelegt:

a) Zu mindestens 40% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Aktienfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte Aktienfonds als auch um Länder-, Regionen- und Branchenfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Aktienfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Aktienfondskategorien angelegt werden kann. Aktienfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil typischerweise mit dem eines oder mehrerer Aktienmärkte korreliert.

b) Zu mindestens 25% in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die Euro-Renten- oder Euro-Geldmarktfonds sind. Hierbei kann es sich sowohl um breit diversifizierte als auch um auf bestimmte Emittentengruppen fokussierte Renten- oder Geldmarktfonds handeln. Je nach Einschätzung der Marktlage können unterschiedliche Schwerpunkte gesetzt werden, wobei der auf Renten- oder Geldmarktfonds entfallende Anteil des Fondsvermögens auch vollständig in einer der vorgenannten Renten- oder Geldmarktfondskategorien angelegt werden kann. Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmarktfonds im vorgenannten Sinne ist jeder OGAW oder OGA, dessen Risikoprofil mit den Euro-Renten- bzw. Euro-Geldmärkten korreliert.

c) Zu insgesamt höchstens 35%

- in Anteile an OGAW oder OGA im Sinne von § 4 Abs. 2 des Verwaltungsreglements, die weder Euro-Renten- oder EuroGeldmarkt- noch Aktienfonds sind;

- in Indexzertifikate auf Aktien- oder Rentenindices;

- in Einlagen im Sinne von § 4 Abs. 3 des Verwaltungsreglements sowie Geldmarktinstrumente im Sinne von § 4 des Verwaltungsreglements, wobei Einlagen und Geldmarktinstrumente auch auf Fremdwährung lauten können.

d) Außerdem ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, für den Fonds mit dem Ziel der Absicherung oder zum Zwecke einer effizienten Portfolioverwaltung Techniken und Instrumente einzusetzen (gem. §§ 9 ff, des Verwaltungsreglements bzw. den Erläuterungen im Verkaufsprospekte unter «Besondere Risiken beim Einsatz von Techniken und Instrumenten») sowie gem. § 15 des Verwaltungsreglements kurzfristige Kredite aufzunehmen.

Bei den OGAW oder OGA, deren Anteile gemäß vorstehenden Buchstaben a, b und c erworben werden, muss es sich um solche handeln, die von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einem mit ihr verbundenen Unternehmen verwaltet werden.»

Senningerberg/Luxemburg, den 2. April 2004.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04071. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033387.2//196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

KRIJNSE LOCKER BIO UEBST A GEMEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 36, route de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 100.180.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Hugo Krijnse Locker, maraîcher, né à S-Gravenhage, le 30 avril 1954 (Matricule No. 19540430511), demeurant à L-8235 Mamer, 36, route de Kehlen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de KRIJNSE LOCKER BIO UEBST A GEMEIS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros et en détail de fruits et légumes biologiques et biodynamiques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-8235 Mamer, 36, rue de Kehlen.

Le premier exercice social a commencé rétroactivement le 1^{er} janvier 2004.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Krijnse, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2004, vol. 883, fol. 5, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 janvier 2004.

C. Doerner.

(031312.3/209/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2004

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030834.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.626.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2004

En conformité avec les articles 5 et 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 37 (trente-sept) actions de catégories D1 à D37.

Certifié sincère et conforme

Pour FILUXEL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D: Hartmann.

(030835.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

CHAMP I USA LUX AUSTAR II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.962.

RECTIFICATIF

In the year two thousand four, on the sixth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CHAMP I USA MASTER II LLC, a Delaware limited liability company (the «Company»), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA, represented by Castle Harlan Australian Mezzanine Associates, LLC, acting in its capacity of manager, duly authorised;

Founder and current sole partner of CHAMP I USA LUX AUSTAR II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 30th of December 2003, inscribed at the Luxembourg trade register on **, at section B under number *xx;

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of one of the proxies annexed at the before said deed of 30 December 2003 and pursuant to a rectified statement of contribution value.

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on December 30, 2003, the prenamed CHAMP I USA LUX AUSTAR II, S.à r.l. has been incorporated with a share capital amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), all subscribed by the prenamed sole partner, the whole fully paid up by it through a contribution in kind consisting in shares of CHAMP AUSTAR S.P.R.L, a Belgian company (registration number: RCS Bruxelles 0476775685), having its registered office at Avenue de Cortenberg 75, 1000 Bruxelles, Belgium, this contribution being valued at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the «Shares»). The value of this contribution was stated by the manager of the Company in a specific statement of contribution value dated 29 December 2003 (the «Statement of Contribution Value»).

Later verifications revealed that a material error has occurred in the establishment of the valuation of the Shares, and as a consequence thereof in the number of the Shares to be contributed to CHAMP I USA LUX AUSTAR II, S.à r.l.

Actually, the number of shares contributed has to be 1,034,995 (one million thirty-four thousand nine hundred ninety-five), and not of 2,163,884 (two million one hundred sixty-three thousand and eight hundred eighty-four), as said in the contribution deed.

Consequently, without any change to the contribution's valuation and the amount of the subscribed share capital, the contribution's deed has to be rectified and contribution brought down from 2,163,884 (two million one hundred sixty-three thousand eight hundred and eighty-four) to 1,034,995 (one million thirty-four thousand nine hundred ninety-five) shares issued by CHAMP AUSTAR S.P.R.L, prenamed.

Manager's intervention

The current managers of the company, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the afore said statement declared that they expressly agree with its rectification, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind.

Pro Fisco

Such rectification doesn't affect the pro rata fee payment calculated by the Luxembourg Tax Officer on January 5, 2004 at EUR 125 (one hundred and twenty-five euros), i.e. one per cent of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) on basis of Articles 1, 2 and 6 of the Luxembourg law of December 29, 1971.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CHAMP I USA MASTER LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Willmington, DE-19808 Delaware, USA, représentée par CASTLE HARLAN AUSTRALIAN MEZZANINE ASSOCIATES, LLC, agissant en qualité de gérant, dûment autorisé;

Société fondatrice et actuellement associée unique de CHAMP I USA LUX AUSTAR II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte reçu le 30 décembre 2003, en cours d'inscription inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B;

Ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration annexée à l'acte du 30 décembre 2003 précité et conformément à une déclaration de valeur d'apport rectifiée.

La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 30 décembre 2003, la prédésignée CHAMP I USA LUX AUSTAR II, S.à r.l. a été constituée avec un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1 (une) action d'une valeur nominale de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), toutes souscrites par l'associé unique en intégralement libérées par l'apport en nature d'actions de la société de droit belge CHAMP AUSTAR S.P.R.L, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le n° 0476775685, dont le siège social est établi Avenue de Cortenberg 75, 1000 Bruxelles, Belgique, apport évalué à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

La valeur de cet apport a été établie par le gérant de la Société aux termes d'une déclaration spéciale de valeur d'apport datée du 29 décembre 2003.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la fixation de l'évaluation des actions de la société belge, et, par voie de conséquence, au nombre de celles-ci à apporter CHAMP I USA LUX AUSTAR II, S.à r.l. pour libérer son capital social de EUR 12.500,-.

En réalité, le nombre d'actions apportées doit être 1.034.995 (un million trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze), et non pas 2.163.884 (deux millions cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre), comme indiqué dans l'acte constitutif.

En conséquence, sans apporter aucune modification ni à l'évaluation de l'apport, ni au montant du capital social, l'acte doit être rectifié et le nombre d'actions apportées ramené de 2.163.884 (deux millions cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre) à 1.034.995 (un million trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) actions émises par CHAMP AUSTAR S.P.R.L, prénommée.

Intervention du gérant

Les gérants actuels de la Société, ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu de la déclaration de valeur d'apport rectifiée prédite, ont déclaré marquer expressément leur accord sur la rectification, ayant reconnu avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit.

Pro fisco

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit proportionnel d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement de Luxembourg le 5 janvier 2004, d'un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), c'est-à-dire un pour cent de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sur base des articles 1, 2 et 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(030967.2/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

MWCR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.815.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 28 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 28 janvier 2004 que:

1. L'associé unique a révoqué HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que gérant et ce avec effet immédiat.

2. L'associé unique a nommé Séverine Michel, demeurant au 31A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, née le 19 juillet 1977 à Epinal, comme gérante avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 28 janvier 2004, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel.

- Laurence McNairn.

- Sharon Alvarez-Masterton.

Pour publication

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030870.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

CHAMP I USA LUX AUSTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.795.

RECTIFICATIF

In the year two thousand four, on the sixth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CHAMP I USA MASTER LLC, a Delaware limited liability company (the «Company»), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA, represented by CASTLE HARLAN AUSTRALIAN MEZZANINE ASSOCIATES, LLC, acting in its capacity of manager, duly authorised;

Founder and current sole partner of CHAMP I USA LUX AUSTAR, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 30th of December 2003, in progress of inscription at the Luxembourg trade register;

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of the of the proxies annexed at the before said deed of 30 December 2003 and pursuant to a rectified statement of contribution value.

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on December 30, 2003, the prenamed CHAMP I USA LUX AUSTAR, S.à r.l. has been incorporated with a share capital amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), all subscribed by the prenamed sole partner, the whole fully paid up by it through a contribution in kind consisting in shares of CHAMP AUSTAR S.P.R.L, a Belgian company (registration number: RCS Bruxelles 0476775685), having its registered office at Avenue de Cortenberg 75, 1000 Bruxelles, Belgium, this contribution being valued at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The value of this contribution was stated by the manager of the Company in a specific statement of contribution value dated 29 December 2003.

Later verifications revealed that a material error has occurred in the establishment of the valuation of the Belgian company shares, and as a consequence thereof, in the number of them to be contributed to CHAMP I USA LUX AUSTAR, S.à r.l. in order to pay up its share capital amount of EUR 12,500.

Actually, the number of shares contributed has to be 1,034,995 (one million thirty-four thousand nine hundred ninety-five), and not of 2,163,884 (two million one hundred sixty-three thousand eight hundred and eighty-four), as said in the contribution deed.

Consequently, without any change to the contribution's valuation and the amount of the subscribed share capital, the contribution's deed has to be rectified and contribution brought down from 2,163,884 (two million one hundred sixty-three thousand eight hundred and eighty-four) to 1,034,995 (one million thirty-four thousand nine hundred ninety-five) shares issued by CHAMP AUSTAR S.P.R.L, prenamed.

Manager's intervention

The current managers of the company, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the afore said statement declared that they expressly agree with its rectification, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind.

Pro Fisco

Such rectification doesn't affect the pro rata fee payment calculated by the Luxembourg Tax Officer on January 5, 2004 at EUR 125 (one hundred and twenty-five euros), i.e. one per cent of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) on basis of Articles 1, 2 and 6 of the Luxembourg law of December 29, 1971.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CHAMP I USA MASTER LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Willmington, DE-19808 Delaware, USA, représentée par CASTLE HARLAN AUSTRALIAN MEZZANINE ASSOCIATES, LLC, agissant en qualité de gérant, dûment autorisé;

Société fondatrice et actuellement associée unique de CHAMP I USA LUX AUSTAR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte reçu le 30 décembre 2003, en cours d'inscription inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B;

Ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration annexée à l'acte du 30 décembre 2003 précité et conformément à une déclaration de valeur d'apport rectifiée.

La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 30 décembre 2003, la prédésignée CHAMP I USA LUX AUSTAR, S.à r.l. a été constituée avec un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1 (une) action d'une valeur nominale de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), toutes souscrites par l'associé unique en intégralement libérées par l'apport en nature d'actions de la société de droit belge CHAMP AUSTAR S.P.R.L, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le n° 0476775685, dont le siège social est établi Avenue de Cortenberg 75, 1000 Bruxelles, Belgique, apport évalué à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

La valeur de cet apport a été établie par le gérant de la Société aux termes d'une déclaration spéciale de valeur d'apport datée du 29 décembre 2003.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la fixation de l'évaluation des actions de la société belge, et, par voie de conséquence, au nombre de celles-ci à apporter CHAMP I USA LUX AUSTAR, S.à r.l. pour libérer son capital social de EUR 12.500,-.

En réalité, le nombre d'actions apportées doit être 1.034.995 (un million trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze), et non pas 2.163.884 (deux millions cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre), comme indiqué dans l'acte constitutif.

En conséquence, sans apporter aucune modification ni à l'évaluation de l'apport, ni au montant du capital social, l'acte doit être rectifié et le nombre d'actions apportées ramené de 2.163.884 (deux millions cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre) à 1.034.995 (un million trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze) actions émises par CHAMP AUSTAR S.P.R.L, prenamed.

Intervention du gérant

Les gérants actuels de la Société, ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu de la déclaration de valeur d'apport rectifiée prédite, ont déclaré marquer expressément leur accord sur la rectification, ayant reconnu avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit.

Pro Fisco

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit proportionnel d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement de Luxembourg le 5 janvier 2004, d'un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), c'est-à-dire un pour cent de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sur base des articles 1, 2 et 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(030969.2/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

FITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.162.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 16 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 16 janvier 2004 que:

1. L'associé unique a révoqué HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que gérant et ce avec effet immédiat.

2. L'associé unique a nommé Séverine Michel, demeurant au 31A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, née le 19 juillet 1977 à Epinal, comme gérante avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 16 janvier 2004, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel.

- Laurence McNairn.

- Sharon Alvarez-Masterton.

Pour publication

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030872.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.817.

RECTIFICATIF

In the year two thousand four, on the sixth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CHAMP I USA MASTER LLC, a Delaware limited liability company (the «Company»), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA, represented by CASTLE HARLAN AUSTRALIAN MEZZANINE ASSOCIATES, LLC, acting in its capacity of manager, duly authorised;

Founder and current sole partner of CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 17th day of December 2003, inscribed at the Luxembourg trade register at section B under number 97.817;

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of one of the proxies annexed at the before said deed of 17 December 2003 and pursuant to a rectified statement of contribution value.

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on December 17, 2003, the prenamed CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l. has been incorporated with a share capital amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), all subscribed by the prenamed sole partner, the whole fully paid up by it through a contribution in kind consisting in shares of CHAMP BRADKEN S.P.R.L, a Belgian company (registration number: RCS Bruxelles 0473646842), having its registered office at Avenue de Cortenberg 75, 1000 Bruxelles, Belgium, this contribution being valued at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro). The value of this contribution was stated by the manager of the Company in a specific statement of contribution value dated 16 December 2003.

Later verifications revealed that a material error has occurred in the establishment of the valuation of the Belgian company shares, and as a consequence thereof, in the number of them to be contributed to CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l. in order to pay up its share capital amount of EUR 12,500.

Actually, the number of shares contributed has to be 488,858 (four hundred and eighty eight thousand eight hundred and fifty eight), and not of 1,126,120 (one million one hundred twenty six thousand one hundred and twenty), as said in the contribution deed.

Consequently, without any change to the contribution's valuation and the amount of the subscribed share capital, the contribution's deed has to be rectified and contribution brought down from 1,126,120 (one million one hundred twenty six thousand one hundred and twenty) to 488,858 (four hundred and eighty eight thousand eight hundred and fifty eight) s shares issued by CHAMP BRADKEN S.P.R.L, prenamed.

Manager's intervention

The current managers of the company, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the afore said statement declared that they expressly agree with its rectification, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind.

Pro Fisco

Such rectification doesn't affect the pro rata fee payment calculated by the Luxembourg Tax Officer on 24 December 2003 at 125 (one hundred and twenty-five euros), i.e. one per cent of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) on basis of Articles 1, 2 and 6 of the Luxembourg law of December 29, 1971.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le six février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparait:

CHAMP I USA MASTER LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Willmington, DE-19808 Delaware, USA, représentée par CASTLE HARLAN AUSTRALIAN MEZZANINE ASSOCIATES, LLC, agissant en qualité de gérant, dûment autorisé;

Société fondatrice et actuellement associée unique de CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siege social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte reçu le 17 décembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 97.817;

Ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration annexée à l'acte du 17 décembre 2003 précité et conformément à une déclaration de valeur d'apport rectifiée.

La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 17 décembre 2003, la prédésignée CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l. a été constituée avec un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1 (une) actions d'une valeur nominale de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), toutes souscrites par l'associé unique en intégralement libérées par l'apport en nature d'actions de la société de droit belge CHAMP BRADKEN S.P.R.L, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le n° 0473646842, dont le siège social est établi Avenue de Cortenberg 75, 1000 Bruxelles, Belgique, apport évalué à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

La valeur de cet apport a été établie par le gérant de la Société aux termes d'une déclaration spéciale de valeur d'apport datée du 16 décembre 2003.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la fixation de l'évaluation des actions de la société belge, et, par voie de conséquence, au nombre de celles-ci à apporter CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l. pour libérer son capital social de EUR 12.500,-

En réalité, le nombre d'actions apportées doit être 488.858, et non pas 1.126.120, comme indiqué dans l'acte constitutif.

En conséquence, sans apporter aucune modification ni à l'évaluation de l'apport, ni au montant du capital social, l'acte doit être rectifié et le nombre d'actions apportées ramené de 1.126.120 à 488.858 actions émises par CHAMP BRADKEN S.P.R.L, prenamed.

Intervention du gérant

Les gérants actuels de la Société, ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu de la déclaration de valeur d'apport rectifiée prédite, ont déclaré marquer expressément leur accord sur la rectification, ayant reconnu avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit.

Pro Fisco

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit proportionnel d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement de Luxembourg le 24 décembre 2003, d'un montant de 125 (cent vingt-cinq euros), c'est-à-dire un pour cent de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sur base des articles 1, 2 et 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(030970.2/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.819.

RECTIFICATIF

In the year two thousand four, on the sixth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CHAMP I USA MASTER LLC, a Delaware limited liability company (the «Company»), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA, represented by CASTLE HARLAN AUSTRALIAN MEZZANINE ASSOCIATES, LLC, acting in its capacity of manager, duly authorised;

Founder and current sole partner of CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 17th day of December 2003, inscribed at the Luxembourg trade register at section B under number 97.819;

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of one of the proxies annexed at the before said deed of 17 December 2003 and pursuant to a rectified statement of contribution value.

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on December 17, 2003, the prenamed CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l. has been incorporated with a share capital amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), all subscribed by the prenamed sole partner, the whole fully paid up by it through a contribution in kind consisting in shares of CHAMP APPP S.P.R.L, a Belgian company

(registration number: RCS Bruxelles 0476775982), having its registered office at Avenue de Cortenbergh 75, 1000 Bruxelles, Belgium, this contribution being valued at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The value of this contribution was stated by the manager of the Company in a specific statement of contribution value dated 16 December 2003.

Later verifications revealed that a material error has occurred in the establishment of the valuation of the Belgian company shares, and as a consequence thereof, in the number of them to be contributed to CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l. in order to pay up its share capital amount of EUR 12,500.

Actually, the number of shares contributed has to be 653,513 (six hundred and fifty-three thousand five hundred and thirteen), and not of 967,023 (nine hundred sixty-seven thousand and twenty-three), as said in the contribution deed.

Consequently, without any change to the contribution's valuation and the amount of the subscribed share capital, the contribution's deed has to be rectified and contribution brought down from 967,023 (nine hundred sixty-seven thousand and twenty-three) to 653,513 (six hundred and fifty-three thousand five hundred and thirteen) shares issued by CHAMP APPP S.P.R.L, prenamed.

Manager's intervention

The current managers of the company, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the afore said statement declared that they expressly agree with its rectification, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind.

Pro Fisco

Such rectification doesn't affect the pro rata fee payment calculated by the Luxembourg Tax Officer on 24 December 2003 at 125 (one hundred and twenty-five euros), i.e. one per cent of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) on basis of Articles 1, 2 and 6 of the Luxembourg law of December 29, 1971.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le six février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CHAMP I USA MASTER LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA, représentée par CASTLE HARLAN AUSTRALIAN MEZZANINE ASSOCIATES, LLC, agissant en qualité de gérant, dûment autorisé;

Société fondatrice et actuellement associée unique de CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte reçu le 17 décembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 97.819;

Ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration annexée à l'acte du 17 décembre 2003 précité et conformément à une déclaration de valeur d'apport rectifiée.

La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 17 décembre 2003, la prédésignée CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l. a été constituée avec un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1 (une) actions d'une valeur nominale de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), toutes souscrites par l'associé unique en intégralement libérées par l'apport en nature d'actions de la société de droit belge CHAMP APPP S.P.R.L, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le n°0476775982, dont le siège social est établi Avenue de Cortenbergh 75, 1000 Bruxelles, Belgique, apport évalué à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

La valeur de cet apport a été établie par le gérant de la Société aux termes d'une déclaration spéciale de valeur d'apport datée du 16 décembre 2003.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la fixation de l'évaluation des actions de la société belge, et, par voie de conséquence, au nombre de celles-ci à apporter CHAMP I USA LUX APPP, S.à r.l. pour libérer son capital social de EUR 12.500,-

En réalité, le nombre d'actions apportées doit être 653.513 (six cent cinquante-trois mille cinq cent treize), et non pas 967.023 (neuf cent soixante-sept mille vingt-trois), comme indiqué dans l'acte constitutif.

En conséquence, sans apporter aucune modification ni à l'évaluation de l'apport, ni au montant du capital social, l'acte doit être rectifié et le nombre d'actions apportées ramené de 967.023 (neuf cent soixante-sept mille vingt-trois) à 653.513 (six cent cinquante-trois mille cinq cent treize) actions émises par CHAMP APPP S.P.R.L, prenamed.

Intervention du gérant

Les gérants actuels de la Société, ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu de la déclaration de valeur d'apport rectifiée prédite, ont déclaré marquer expressément leur accord sur la rectification, ayant reconnu avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit.

Pro Fisco

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit proportionnel d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement de Luxembourg le 24 décembre 2003, d'un montant de 125 (cent vingt-cinq euros), c'est-à-dire un pour cent de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sur base des articles 1, 2 et 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 49, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(030973.2/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TENERIFE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.116.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2004

Monsieur Mario Iacopini, consultant, demeurant au 9, boulevard Baden Powel, L-1211 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Gonzalo Lopez-Cobo Zurita, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour TENERIFE IMMOBILIERE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030836.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TOXON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.116.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(031023.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TOXON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.116.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(031025.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

TISSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.365.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TISSART S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(030843.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.223.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(030845.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

COREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 48.016.

Le Conseil d'Administration a, en date du 9 février 2004,

- décidé de remplacer, avec effet au 1^{er} janvier 2004, le gestionnaire, Directeur Agréé de la société, à savoir MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., par la société de gestion UML - Direction et gestion d'entreprises de réassurance - ayant son siège social 148, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et représentée par Monsieur Christian Theodose.

- décidé de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, au 148, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

- pris acte de la démission de Monsieur Claude Weber, directeur de MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., de son mandat d'Administrateur.

- décidé de coopter Monsieur Christian Theodose, Administrateur-Délégué de la société UML, en qualité d'Administrateur, sous réserve de la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

- annulé la délégation de pouvoirs de gestion journalière et de représentation de la société en ce qui concerne cette gestion donnée à Monsieur Claude Weber en vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 10 des statuts de la société.

- autorisé Monsieur Christian Theodose à signer seul tous les documents de réassurance pour lesquels COREND accepte et cède des risques en réassurance, après avoir obtenu un accord spécifique pour chaque document, signé par un autre Administrateur.

- annulé tous les pouvoirs de signature sur comptes bancaires octroyés par le passé et accordé les pouvoirs de signature suivants:

a. Conjointement, à deux Administrateurs, sans limite;

b. Individuellement, à Monsieur Christian Theodose dès lors que les virements ou chèques à signer porteront sur un montant égal ou inférieur à EUR 4.000,-.

c. Conjointement, par la signature des deux personnes suivantes pour des virements ou chèques à signer avec des montants égaux ou inférieurs à EUR 4.000,-.

- Monsieur Christophe Billot, Directeur Technique;

- Monsieur Christian Savelkoul, Chargé de clientèle Senior.

d. En outre chaque Administrateur par sa seule signature, ou conjointement deux des personnes précitées sous point c) sont autorisées à faire des transferts d'un compte de la société vers un autre compte de la société auprès de la même banque.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031074.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

**SEB EuroCash SPEZIAL, Fonds Commun de Placement,
(anc. SEB INVEST LiquiRent).**

*Änderungsbeschluss des Sondervermögens SEB INVEST LiquiRent
Verschmelzung der Unterfonds*

Die Verwaltungsgesellschaft SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. hat beschlossen, den Unterfonds SEB INVEST LiquiRent Dollar in den Unterfonds SEB INVEST LiquiRent EURO gemäss Artikel 10 des Sonderreglements mit Wirkung zum 25. Juni 2004 zu verschmelzen. Die Verschmelzung erfolgt durch die Aufnahme des SEB INVEST LiquiRent DOLLAR («der einzubringende Unterfonds») durch den SEB INVEST LiquiRent EURO («der aufnehmende Unterfonds»).

Namensänderung

Mit Wirkung zum 28. Juni 2005 ändert der SEB INVEST LiquiRent seinen Namen in SEB EuroCash SPEZIAL. Mit Wirkung des gleichen Tages werden folgende Artikel des Sondervermögens des SEB EuroCash wie folgt abgeändert.

Art. 1. Der Fonds. Punkt 1 Satz 1 und 2: Namensänderung und Anpassung an das Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002. Der Absatz erhält somit folgenden Wortlaut:

«Der SEB EuroCash SPEZIAL besteht aus einem oder mehreren Unterfonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002. Er wurde unter dem abgeänderten Gesetz vom 30. März 1988 aufgelegt.»

Art. 2 Anlagepolitik. Streichung der Punkte 2 und 3. Änderung des Punktes 1. Der Absatz erhält somit folgenden Wortlaut: «In Abweichung von der im Artikel 4, Kapitel A, Punkt (4) des Verwaltungsreglements vorgesehenen Möglichkeiten des Einsatzes von Techniken und Instrumenten im Hinblick auf die ordentliche Verwaltung des Portfolios wird der Fonds auf die in besagtem Artikel beschriebenen Techniken und Instrumente lediglich zu Absicherungszwecken zurückgreifen.

Die Anlage des SEB EuroCash SPEZIAL I erfolgt hauptsächlich in Geldmarktinstrumente, vorwiegend auf Euro lautend, unter Berücksichtigung der Anlagebeschränkungen, welche im Verwaltungsreglement dargelegt sind und soweit diese Geldmarktinstrumente zum Zeitpunkt ihres Erwerbes unter Einbeziehung einschlägiger derivativer Finanzinstrumente eine Ursprungs- oder Restlaufzeit von bis zu 12 Monaten aufweisen, oder soweit ihr Zinssatz gemäss den Emissionsbedingungen wenigstens einmal jährlich an die Marktkonditionen angepasst wird. Der Fonds kann akzessorisch flüssige Mittel halten. Eine genaue Beschreibung der Anlagepolitik der einzelnen Unterfonds wird im Verkaufsprospekt dargelegt.

Art. 3 Anteile Änderung der Punkte 1 und 2. Damit erhalten die Punkte 1 und 2 folgenden Wortlaut:

1. Die Verwaltungsgesellschaft stellt für jeden Teilfonds über die ausgegebenen Anteile Globalzertifikate aus. Die Auslieferung effektiver Stücke ist nicht vorgesehen.

2. Für jeden Teilfonds können gemäss Artikel 5 des Verwaltungsreglements Anteile mehrerer Anteilklassen ausgegeben werden. Dies findet, insoweit anwendbar, für den jeweiligen Teilfonds Erwähnung im Verkaufsprospekt. Der Anteilinhaber kann seine Anteile ganz oder teilweise in Anteile der anderen Anteilklasse umtauschen. Der Tausch der Anteile erfolgt auf der Grundlage des nächsterrechneten Anteilwertes der betreffenden Anteilklassen zuzüglich gegebenenfalls einer Umtauschgebühr von max 1%.

Art. 5 Ausschüttungspolitik Änderung der Punkte 1 und 2. Damit erhalten die Punkte 1 und 2 folgenden Wortlaut:

1. Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt für jeden Teilfonds, ob und in welchen Zeitabschnitten eine Ausschüttung vorgenommen wird. Zur Ausschüttung können die ordentlichen Nettoerträge sowie realisierte Kursgewinne sowie sonstige Aktiva zur Ausschüttung gelangen, sofern das kumulierte Nettovermögen sämtlicher Teilfonds aufgrund der Ausschüttung nicht unter die Mindestgrenze gemäss Artikel 1, Punkt 1 des Verwaltungsreglements sinkt.

2. Ausschüttungen werden auf die am Ausschüttungstag ausgegebenen Anteile ausgezahlt. Ausschüttungen können ganz oder teilweise in Form von Gratisanteilen vorgenommen werden. Eventuell verbleibende Bruchteile können bar ausgezahlt werden.

Hinzufügen des Punktes 3:

3. Ausschüttungsberechtigt sind im Falle der Bildung von Anteilklassen gemäss Artikel 3 des Sonderreglements ausschliesslich Anteile der ausschüttungsberechtigten Anteilklasse.

Art. 10. Verschmelzung von Unterfonds: Anpassung an das Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002.

Hinzufügen des Teilsatzes «. . . und seiner Abänderungen oder gemäss Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 des Luxemburger Gesetzes, aufgelegt ist . . .

Hinzufügen des Absatzes: «Die Verwaltungsgesellschaft kann ebenfalls für einen oder mehrere Teilfonds des Fonds die Aufnahme eines anderen Teilfonds desselben Fonds oder eines anderen Anlageorganismus Luxemburger Rechts beschliessen, der gemäss den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 30. März 1988 oder des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 aufgelegt ist.

Änderung des 6. Absatzes: Die Anteilinhaber des einzubringenden Unterfonds haben während 30 Tagen das Recht, ohne Kosten die Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Anteile zum einschlägigen Anteilwert zu verlangen. Die Anteile von Anteilhabern, welche die Rücknahme der Anteile nicht verlangt haben, werden auf der Grundlage der Anteilwerte des dem Tag der Inkrafttretung der Einbringung vorangegangenen Bewertungstages durch Anteile des aufnehmenden Unterfonds ersetzt. Eventuell verbleibende Bruchstücke können bar ausgezahlt werden.

Luxemburg, den 21. Mai 2004.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A.	SEB PRIVATE BANK S.A.
Verwaltungsgesellschaft	Depotbank
Unterschriften	Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05697. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042455.3//69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

VONTOBEL FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2085 Luxemburg, 23, avenue dfe la Porte-Neuve.

H. R. Luxemburg B 38.170.

Anteilhaber werden hiermit auf folgende den Fonds betreffende Änderungen hingewiesen:

1. Mit Wirkung zum 2. Juli 2004 wird VONTOBEL EUROPE S.A. mit eingetragenem Sitz in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg (der «Neue Anlageverwalter»), die bisherige Verwaltungsgesellschaft VONTOBEL FUND MANAGEMENT S.A. als Anlageverwalter des Fonds ersetzen. Als Entgelt erhält der Neue Anlageverwalter einen Anteil eines globalen aus dem Fondsvermögen zahlbaren Honorars, das im Einzelnen im Verkaufsprospekt beschrieben ist.

Mit Wirkung zum 2. Juli 2004 wird der Neue Anlageverwalter auf eigene Kosten die Gesellschaft VONTOBEL ASSET MANAGEMENT Inc., 450, Park Avenue, New York, NY 10022, Vereinigte Staaten von Amerika, als Unteranlageverwalter bestellen, um ihn vornehmlich im Hinblick auf die Teilfonds Vontobel Fund - Far East Equity, Vontobel Fund - European Value Equity, Vontobel Fund - US Value Equity, Vontobel Fund - Emerging Markets Equity und Vontobel Fund - Global Equity (ex US) bei der Anlageverwaltung zu unterstützen.

2. Mit Wirkung zum 2. Juli 2004 wird die Gesellschaft VONTOBEL FUND ADVISORY S.A. mit eingetragenem Sitz in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, anstelle von VONTOBEL ASSET MANAGEMENT Inc. und VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG zum Anlageberater des Fonds bestellt werden (der «Neue Anlageberater»). Als Vergütung erhält der Neue Anlageberater einen Anteil des globalen aus dem Fondsvermögen zahlbaren Honorars, welches im Einzelnen im Verkaufsprospekt beschrieben ist.

3. Änderung der Anlagepolitik des Vontobel Fund - Eastern European Equity

Mit Wirkung zum 2. Juli 2004 wird die Anlagepolitik des Teilfonds um Gesellschaften, die ihren Geschäftsschwerpunkt und/oder Geschäftssitz in Ländern Osteuropas haben, erweitert und lautet künftig wie folgt:

Dieser Teilfonds hat ein möglichst grosses Kapitalwachstum in EUR mittels Anlagen in osteuropäischen (einschließlich russischen) Gesellschaften unter Berücksichtigung des Grundsatzes der Risikodiversifikation zum Ziel. Alle Verweise auf osteuropäische Gesellschaften können ebenfalls russische Gesellschaften umfassen.

Das Vermögen des Teilfonds wird zu mindestens 2/3 in Aktien, aktienähnliche übertragbare Wertpapiere, Partizipationsscheine usw. («Aktienwertpapiere») von osteuropäischen Gesellschaften und/oder von Gesellschaften, die ihren Geschäftsschwerpunkt und/oder Geschäftssitz in Ländern Osteuropas haben, investiert. Der Geschäftsschwerpunkt wird jährlich anhand der Geschäfts- und Jahresberichte eruiert und überprüft. Daneben darf der Teilfonds bis zu maximal 1/3 in Aktienwertpapiere von Gesellschaften anderer Schwellenmärkte Europas und Israel anlegen. Unabhängig davon darf der Teilfonds in untergeordnetem Masse in Aktienoptionsscheine (Equity Warrants) aller Währungen, welche auf Wertpapiere lauten und von osteuropäischen Gesellschaften und/oder von Gesellschaften mit einem Geschäftsschwerpunkt in Osteuropa ausgegeben wurden, investieren. Dieser Teilfonds kann auch in Closed-End-Länderfonds, welche in die gleichen wie die oben beschriebenen Wertpapiere investieren, anlegen. Anlagen in diesen Teilfonds sind mit besonderen Risiken behaftet, die im Abschnitt «Hinweis auf besondere Risiken» aufgezählt sind.

4. Änderung der Anlagepolitik des Vontobel Fund - US Equity

Mit Wirkung zum 2. Juli 2004 wird die Anlagepolitik wie folgt geändert:

Dieser Teilfonds hat einen möglichst hohen Wertzuwachs in USD mittels Anlagen in nordamerikanischen Gesellschaften zum Ziel. Um dies zu erreichen, wird das Vermögen des Teilfonds nach dem Grundsatz der Risikodiversifikation mit einem Minimum von 90% in Aktien, aktienähnliche übertragbare Wertpapiere, Partizipationsscheine usw. von nordamerikanischen Gesellschaften angelegt, wobei mindestens 2/3 in Aktien von US-Gesellschaften und/oder Gesellschaften mit einem Geschäftsschwerpunkt in den Vereinigten Staaten von Amerika investiert werden. Unabhängig davon darf der Teilfonds in untergeordnetem Masse in von nordamerikanischen Gesellschaften ausgegebenen Aktienoptionsscheine (Equity Warrants) anlegen. Um die Anlageziele dieses Teilfonds zu erreichen, orientiert sich der Fonds bei der Auswahl seiner Anlagen in der Regel am Standard & Poor's 500 Index.

Anteilhaber des Fonds, die mit den unter Ziffer 1 aufgeführten Änderungen nicht einverstanden sind, haben die Möglichkeit, innerhalb eines Monats ab Bekanntmachung der vorliegenden Mitteilung die kostenfreie Rückgabe ihrer Anteile zu verlangen.

Darüber hinaus können Anteilhaber des Teilfonds Vontobel Fund - Eastern European Equity und solche des Teilfonds Vontobel Fund - US Equity, die mit den unter Ziffer 3 bzw. 4 aufgeführten Änderungen nicht einverstanden sind, innerhalb eines Monats ab Bekanntmachung der vorliegenden Mitteilung die kostenfreie Rückgabe ihrer Anteile des betreffenden Teilfonds verlangen.

Der geänderte Verkaufsprospekt datiert Juli 2004 ist auf Wunsch beim Administrator, bei der Depotbank und den weiteren im Verkaufsprospekt bezeichneten Stellen erhältlich.

(03178/755/56)

Für den Verwaltungsrat des VONTOBEL FUND.

E.I.I.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.437.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02265/534/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERSACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02274/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SAMAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.282.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 juin 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02290/534/15)

Le Conseil d'Administration.

VALLEROY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 37.118.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 16.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02359/520/15)

Le Conseil d'Administration.

**INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02360/520/16)

Le Conseil d'Administration.

SCOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 61.298.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (02361/520/15)

Le Conseil d'Administration.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that in consideration of the quorum required by law not having been reached at the annual general meeting of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. (the «Company») held on May 25, 2004 to consider and vote on the below agenda item, a

SECOND GENERAL MEETING

of shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company on July 7, 2004 at 2.30 p.m. to consider and vote on the following resolution:

To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Participation in the meeting is reserved to shareholders who file their intention to attend the meeting by mail and/or return a duly completed and signed proxy form at the following address: MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, attention: Véronique Mathieu Tel: +352 27 759 287; Fax +352 27 759 359 no later than Monday July 5, 2004, 5.00 p.m. Proxy forms for the meeting are available upon request at the registered office of the Company.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend or be represented at the second general meeting via proxy have to request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, Tel: +46 8 463 85 00 and send it duly completed to the following address: MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, attention: Véronique Mathieu Tel: +352 27 759 287; Fax +352 27 759 359 no later than Monday July 5, 2004, 5.00 p.m. Holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to exercise their shareholders' rights at the second general meeting and such registration must be completed no later than Wednesday June 23, 2004.

June 5, 2004.

(03190/253/28)

The Board of Directors.

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 26.947.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02430/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MARNATMAJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 45.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02431/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**S.IN.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.253.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (02432/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PLOSIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants

5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Transfert du siège social
8. Divers.

I (02542/795/21)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE BLANDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.114.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (02433/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.976.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 juin 2004 à 11.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02505/000/18)

Le Conseil d'Administration.

ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 juin 2004 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (02925/000/19)

Le Conseil d'Administration.

JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.061.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de quatre Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Divers.

I (02506/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LUX WEB VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.475.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02507/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SEFO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.375.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02977/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

HYDRO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.323.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi 13 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 25 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03092/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

GALILEE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.888.

Afin de clôturer la dissolution de notre société, nous avons l'honneur de vous inviter à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Statutaire le bilan et les comptes de résultats au 1^{er} décembre 2003.
2. Donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 1^{er} décembre 2003.
3. Entendre le rapport du liquidateur.
4. Entendre le rapport du Réviseur d'Entreprises agréé sur la liquidation.
5. Donner décharge au liquidateur.
6. Donner décharge au Réviseur d'Entreprises agréé.
7. Décider de la clôture de la liquidation.
8. Divers.

Les décisions concernant l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

L'actionnaire au porteur qui souhaite être présent ou être représenté à cette Assemblée Générale Extraordinaire doit déposer ses actions au plus tard le 21 juin 2004, soit au siège social de la Société, soit aux guichets de la KREDIET-BANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (02926/755/26)

Le Conseil d'Administration.

CATERING INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.656.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 juin 2004 à 11.00 heures, au siège social, 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

I (02958/000/21)

Le Conseil d'Administration.

SUN INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.438.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03094/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 juin 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

I (03011/000/22)

Le Conseil d'Administration.

RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.836.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03065/755/16)

Le Conseil d'Administration.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 juin 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (02774/000/21)

Le Conseil d'Administration.

GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.426.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juillet 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03066/755/16)

Le Conseil d'Administration.

ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03067/755/16)

Le Conseil d'Administration.

LUBESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03095/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

HASTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 juillet 2004 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03068/755/16)

Le Conseil d'Administration.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juillet 2004 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03069/755/16)

Le Conseil d'Administration.

LIECHFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.789.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juillet 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03070/755/16)

Le Conseil d'Administration.

HAMSTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.808.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée
7. Transfert du siège social
8. Divers.

II (02688/795/21)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juillet 2004 à 13.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03071/755/16)

Le Conseil d'Administration.

CHELTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 68.154.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 juin 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (03072/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

TIMBER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 7 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 19 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03093/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

VIANITA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 14 juin 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
2. Divers.

II (02947/1267/12)

Le Conseil d'Administration.

27775

JEHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.337.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03145/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AZULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03149/817/17)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.307.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu au siège social de la Banque, immeuble l'«Indépendance», 69, route d'Esch, Luxembourg, le jeudi 17 juin 2004 à 11.30 heures.

Ordre du jour:

A l'article 4 des statuts, insertion d'un 3^{ème} alinéa:

«La société a par ailleurs pour objet toutes activités d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier ainsi que toutes activités d'agent administratif du secteur financier.»

Les 3^{ème} et 4^{ème} alinéas actuels restent inchangés, mais deviennent respectivement 4^{ème} et 5^{ème} alinéas.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts et de déposer leurs titres pour le 11 juin 2004 au plus tard à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations devront être déposées à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg pour le 15 juin 2004 au plus tard.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour le Conseil d'Administration

F. Narmon

Président

II (02487/000/25)

H NET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.039.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03150/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (03151/817/18)

Le Conseil d'Administration.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.234.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2004 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02996/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COSTAMAR FINANCES HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2004 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03148/755/19)

Le Conseil d'Administration.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02997/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CALIOPE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.122.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02995/795/17)

Le Conseil d'Administration.

G.C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 92.890.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02908/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

FIROLA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.681.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02245/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ENTEC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 91.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02244/795/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERLEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02124/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02123/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.901.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 15 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02827/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

LATKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.439.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 14 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02821/506/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERJAM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 72.096.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 14 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02820/506/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROMEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.900.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 12 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

- 4. Elections statutaires
 - 5. Divers
- II (01670/000/15)
-

EUROBREVETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 94.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *14 juin 2004* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02819/506/16)

Le Conseil d'Administration.

COSTA DEI FIORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 39.245.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *14 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02818/506/16)

Le Conseil d'Administration.

AEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahl Kërrech.
R. C. Luxembourg B 84.491.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *15 juin 2004* à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes au 31 décembre 2003 et du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes et affectation du résultat au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (02907/664/14)

Le Conseil d'Administration.

WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.029.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2004* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003

3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02815/696/17)

Le Conseil d'Administration.

SOLEIL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.732.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02814/696/14)

Le Conseil d'Administration.

LAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.225.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02813/696/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG «EPAL», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.579.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 juin 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02773/000/20)

Le Conseil d'Administration.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.360.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 Juin 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (02812/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SAPAJOU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 95.480.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02781/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SALAMINE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.659.

The Shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office on 14 June 2004 at 10.00 hours.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2003.
4. Miscellaneous.

II (02778/1023/15)

The Board of Directors.

SABI INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.279.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 22, 2004 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 23, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02118/795/14)

The Board of Directors.

NORAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.488.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (02779/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

IMEX VIDEO ET AUDIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.081.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 20.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Signature

Un Mandataire

II (01672/000/16)

PYLISSIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.151.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nomination statutaire.
6. Divers.

II (02777/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

BYBLOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office on 15 June 2004 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the year ending 31 December 2003.

2. Approval of the balance sheet and of the profit and loss statement as at 31 December 2003, an appropriation of the net profit realised in 2003.
3. Discharge to be given to the Directors and to the Statutory Auditors for the execution of their duties during the year 2003.
4. Election of the Board of Directors.
5. Miscellaneous.

II (02776/1023/18)

*The Board of Directors.***BYBLOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETINGof the company, which will be held at the head office on *15 June 2004* at 12.00 o'clock.*Agenda:*

1. To increase the capital from USD 57,600,000.- to USD 92,160,000.- without creating new shares, by incorporating USD 34,560,000.- from the general reserves and increasing the nominal value of each share from USD 30.- to USD 48.-.
2. To amend Article 5 of the Articles of Incorporation accordingly.
3. Miscellaneous.

II (02775/1023/15)

PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra exceptionnellement le *14 juin 2004* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02772/000/20)

*Le Conseil d'Administration.***KN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 34.831.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *15 juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

II (02486/534/14)

Le Conseil d'Administration.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Les actionnaires de la société UNIPATENT HOLDING S.A., société anonyme, sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 juin 2004 à 11.00 heures en l'étude du Notaire Jacques Delvaux, au 29, Avenue Monterey à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion de l'administrateur judiciaire,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Prise de position sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2003,
- Affectation des résultats,
- Décharge à l'administrateur et au commissaire,
- Nominations statutaires,
- Résolution à prendre par rapport à l'article 100 de la loi sur les sociétés.

J. Delvaux

L'Administrateur judiciaire provisoire

II (02771/208/20)

COSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.588.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02742/755/17)

Le Conseil d'Administration.

GESTALCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 22 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02119/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SEETAL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.829.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2004 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02697/817/17)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIERE BALAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02696/817/17)

*Le Conseil d'Administration.***RAPIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.939.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2004* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02695/817/17)

*Le Conseil d'Administration.***PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.753.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 15, 2004* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Resignation of all Directors and the statutory auditor and appointment of their replacement
2. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from July 1st, 2003 until the present Extraordinary General Meeting
3. Transfer of the corporate seat
4. Miscellaneous

II (02666/795/15)

The Board of Directors.

CLAIRAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 69.720.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02693/817/17)

Le Conseil d'Administration.

WEST END INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 69.390.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02692/817/18)

Le Conseil d'Administration.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 22 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02120/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LOMMSAVE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 85.108.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02691/755/18)

Le Conseil d'Administration.

EURINCO, EUROPE INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.125.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02675/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VANTAGE MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 83.614.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02662/817/17)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2004 à 15.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02357/520/15)

Le Conseil d'Administration.

GREGORY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.994.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02661/817/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMACO, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 25.097.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 16. Juni 2004 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

II (02276/534/15)

Der Verwaltungsrat.

SUVIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 8.515.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on June 16, 2004 at 5.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (02293/534/14)

The board of directors.

MARINGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.614.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 15 juin 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02830/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SOFINDEX, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 43.380.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 14. Juni 2004 um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002 und 31. Dezember 2003.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

II (02285/534/16)

Der Verwaltungsrat.

B.M.D. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.796.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02863/755/17)

Le Conseil d'Administration.

F.M.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.771.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (02834/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 juin 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02273/534/16)

Le Conseil d'Administration.

PARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.596.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 16, 2004* at 11.30 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (02282/534/15)

The board of directors.

ALL SEAS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 86.787.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2004* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02660/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BEAUTYMED HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 84.865.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *15. Juni 2004* um 14.00 Uhr, in Luxembourg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

II (02260/534/16)

Der Verwaltungsrat.

KANLIPE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02122/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02121/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(030846.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.
